



Enquête publique
sur l'ingérence étrangère
dans les processus
électoraux et les institutions
démocratiques fédéraux

L'honorable Marie-Josée Hogue,
commissaire

VOLUME 6

CHAPITRES 20-21

La consultation publique menée par la Commission



Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Rapport final
28 Janvier 2025

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux. Rapport final.
Volume 6 : La consultation publique menée par la Commission.
© Sa Majesté le Roi du chef du Canada (2025).
Tous droits réservés.

Toutes les demandes d'autorisation de reproduire ce document, en totalité ou en partie, doivent être adressées au Bureau du Conseil privé.

This publication is also available in English:
Volume 6: The Commission's Public Consultation.

CP32-169/2-2025F-6-PDF
ISBN 978-0-660-75091-0

(Ensemble) CP32-169/2-2025F-PDF

Table des matières

CHAPITRE 20 Le processus de consultation publique de la Commission	4
20.1 Introduction	5
20.2 Aperçu	5
20.3 L'importance de consulter le public	6
Mobiliser le public et les communautés vulnérables	7
Promouvoir la sensibilisation et instaurer la confiance	7
20.4 Un processus de consultation conçu pour relever certains défis	8
Mettre en place des mesures de sécurité	8
Assurer la transparence	9
Favoriser une représentation diversifiée	9
Faciliter l'accessibilité	10
20.5 Les volets du processus de consultation publique	10
Les observations écrites	10
Les rencontres de consultation	11
Le questionnaire	13
20.6 La communication des résultats de la consultation publique	14
20.7 Résumé des facteurs clés ayant contribué à la réussite du processus de consultation publique	15
20.8 Conclusion	15
CHAPITRE 21 Processus de consultation publique : ce que j'ai entendu	16
21.1 Aperçu	17
21.2 But et objectifs du processus de consultation publique	17
21.3 Utilisation des informations issues du processus de consultation publique	19
21.4 Les personnes que j'ai entendues	20
21.5 Ce que j'ai entendu : répression transnationale et ingérence étrangère	20
Sévérité	21
Répercussions sur les personnes et la société canadienne	22
Prévalence	24
21.6 Ce que j'ai entendu : actions perpétrées par des États hostiles	24
Érythrée et Éthiopie	24
Inde	26
Iran	27
République populaire de Chine	27
Russie	29
Sri Lanka	31
Autres États	31
21.7 Conclusion	32

CHAPITRE 20

Le processus de consultation publique de la Commission

20.1	Introduction	5
20.2	Aperçu	5
20.3	L'importance de consulter le public	6
20.4	Un processus de consultation conçu pour relever certains défis	8
20.5	Les volets du processus de consultation publique	10
20.6	La communication des résultats de la consultation publique	14
20.7	Résumé des facteurs clés ayant contribué à la réussite du processus de consultation publique	15
20.8	Conclusion	15

20.1 Introduction

Ce volume décrit le processus de consultation publique de la Commission et les informations reçues dans le cadre de ce processus. Le premier chapitre de ce volume est consacré à l'examen du processus utilisé par la Commission pour recueillir les points de vue et les expériences des membres du public canadien en ce qui concerne l'ingérence étrangère. Le deuxième chapitre présente des résumés de l'information reçue par la Commission de la part des membres du public canadien, classés selon les États étrangers hostiles concernés¹.

Les contributions des membres du public canadien, y compris ceux qui s'identifient comme membres des communautés issues des diasporas, constituent un apport crucial à la Commission et ont aidé à contextualiser le phénomène de l'ingérence étrangère. Sur le plan humain, les informations que j'ai reçues dans le cadre du processus de consultation publique illustrent également les conséquences que l'ingérence étrangère peut avoir sur la vie quotidienne de nombreuses personnes et communautés dans notre société.

J'ai traité les informations communiquées par les participants au processus de consultation publique de la Commission comme de l'information plutôt que comme des éléments de preuve. Les raisons qui sous-tendent cette décision et ses implications sont expliquées ci-dessous. Si cette distinction est importante, elle ne minimise pas, de quelque manière que ce soit, les contributions inestimables apportées par les membres du public canadien.

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont participé au processus de consultation publique de la Commission.

20.2 Aperçu

Le processus de consultation publique a été lancé en mai 2024 après la publication du rapport initial de la Commission et s'est poursuivi jusqu'à la fin des audiences publiques en octobre 2024.

La Commission a recueilli des informations pertinentes auprès du public grâce à une campagne en trois volets : un appel à soumettre des observations écrites, des rencontres de consultation avec des membres des communautés issues des diasporas et un questionnaire.

¹ Un résumé plus détaillé des contributions reçues dans le cadre du processus de consultation publique de la Commission ainsi que des informations additionnelles sur le processus lui-même sont accessibles sur le site Web de la Commission, sur la page Web consacrée au processus de consultation.

Les contributions reçues incluent des expériences ou des points de vue personnels et d'autres informations apportées par des personnes et des groupes relativement à l'ingérence étrangère et à la répression transnationale. Elles sont à la fois spécifiques à mon mandat et plus générales, apportant un contexte, des éclairages et des commentaires nécessaires qui ont grandement enrichi les travaux de la Commission.

La Commission s'est efforcée d'établir un climat de confiance tout au long du processus, notamment auprès des personnes et des groupes vulnérables. C'est pourquoi la Commission a conçu un processus centré sur les personnes et leurs besoins, en tenant compte des risques et des préoccupations liés à l'échange d'informations avec la Commission et répondant aux besoins des personnes les plus vulnérables.

Nos efforts pour instaurer cette confiance ont cherché à concilier l'accent mis par la Commission sur les processus électoraux et les autres institutions démocratiques du Canada avec les expériences, au sens large, vécues par le public en lien avec l'ingérence étrangère. Ces efforts se sont révélés à la fois indispensables et fructueux, comme en témoignent les contributions inestimables des personnes et des groupes aux travaux de la Commission, lesquelles sont mises en lumière dans le chapitre suivant. Étant donné la volonté des personnes et des groupes de contribuer à l'approche impliquant l'ensemble de la société pour contrer l'ingérence étrangère au Canada, je m'attends à ce que tout effort entrepris bénéficie de cette participation continue du public.

Dans ce chapitre, j'explique comment la Commission a élaboré un processus de consultation publique qui, selon moi, a permis de renforcer la confiance et d'encourager une participation plus étendue dans l'ensemble de la société canadienne.

20.3 L'importance de consulter le public

Dès le début, j'ai jugé que la consultation du public serait un pilier important de mes travaux. Bien que le mandat de la Commission me demande d'examiner l'ingérence étrangère dans les élections fédérales générales de 2019 et de 2021 et dans nos processus démocratiques, il m'est apparu indispensable d'entendre le public non seulement sur ces enjeux précis, mais également sur la question générale de l'ingérence étrangère.

Mobiliser le public et les communautés vulnérables

La consultation publique est une composante importante des enquêtes publiques. Dans le cadre de ce processus de consultation publique, j'ai entendu des membres du public témoigner de leur expérience personnelle de l'ingérence étrangère et de ses répercussions sur leur quotidien, et leurs suggestions pour améliorer la réponse du Canada à cette ingérence. Ceci m'a permis d'acquérir des informations cruciales sur l'ingérence étrangère au Canada et d'étayer mon enquête et mes recommandations.

Outre les contributions du grand public, il m'apparaissait fondamental d'écouter les membres des communautés issues des diasporas, car ces groupes peuvent être particulièrement vulnérables et être les premières victimes de l'ingérence étrangère. Ils sont également des partenaires clés dans les efforts continus déployés par le Canada pour détecter, prévenir et contrer l'ingérence étrangère. Lorsque l'ingérence étrangère cible des membres des communautés issues des diasporas, elle prend souvent la forme de répression transnationale, un phénomène que j'aborde au chapitre 17 (volume 4).

La Commission a cherché à comprendre les répercussions de l'ingérence étrangère sur divers individus, notamment les citoyens canadiens, les résidents permanents et temporaires, les réfugiés, les immigrants et les étudiants internationaux. Cette démarche nécessitait de reconnaître que des États étrangers et leurs mandataires peuvent déployer des tactiques variées visant les membres des communautés issues des diasporas. De plus, au sein de ces communautés, les expériences et les opinions individuelles varient beaucoup, notamment en ce qui concerne l'existence, la nature, la motivation et les répercussions de l'ingérence étrangère, ainsi que les stratégies les plus appropriées pour y faire face.

Promouvoir la sensibilisation et instaurer la confiance

Pour informer le public des possibilités de participation, la Commission a annoncé le processus de consultation publique sur son site Web. Elle a aussi diffusé des communiqués de presse et utilisé des plateformes de réseaux sociaux (LinkedIn et Twitter/X). La Commission a également créé une page dédiée à la consultation publique sur son site Web. En outre, elle a lancé une campagne de publicité numérique afin de mieux faire connaître la possibilité de participer à ses travaux. La Commission a aussi sollicité l'appui des participants ayant la qualité pour agir et représentant des organisations communautaires issues des diasporas² (les « **participants issus des diasporas** ») afin qu'ils diffusent l'information au sein de leurs réseaux. Ces

² Les participants issus des diasporas ayant pris part à cette initiative sont : le *Chinese Canadian Concern Group on the Chinese Communist Party's Human Rights Violations*, la Coalition pour les droits humains, le Congrès des Ukrainiens Canadiens, l'Alliance démocratique russo-canadienne, la Coalition sikhe, le Congrès irano-canadien, et le Collectif pour la justice en Iran.

efforts, conjugués à d'autres actions soutenues, ont permis de sensibiliser le public et de veiller à ce que les informations partagées soient claires et faciles à comprendre.

Chaque enquête publique doit adapter ses modalités de participation du public selon la nature de l'enquête. La Commission a conçu un processus de consultation qui devait répondre le mieux possible aux préoccupations liées à la sécurité, compte tenu des menaces à la sécurité posées par des États étrangers hostiles et qui pourraient cibler des membres du public ou leur porter atteinte. Toutefois, simplement mettre en place des garanties procédurales aurait été insuffisant pour permettre à la Commission de mener ses travaux avec les participants à la consultation. La Commission devait d'abord instaurer un climat de confiance avec les membres du public afin que les personnes se sentent à l'aise pour communiquer leurs idées et leurs expériences.

20.4 Un processus de consultation conçu pour relever certains défis

Pour relever les quatre défis mentionnés ci-dessous, la Commission a mis en place une équipe spécialement chargée de piloter le processus de consultation publique de manière à instaurer un climat de confiance. Cette équipe comprenait des avocats de la Commission, les membres du Conseil de la recherche et du personnel de la Commission responsable des communications et de l'administration.

Mettre en place des mesures de sécurité

Les États hostiles peuvent chercher à menacer, à contraindre ou à autrement influencer de manière clandestine des membres du public canadien. La Commission s'attendait à ce que certaines personnes ayant des informations importantes à communiquer puissent avoir des préoccupations en matière de sécurité découlant de leurs interactions avec la Commission.

C'est pourquoi la Commission a mis en place des mesures de protection dans le cadre de son processus de consultation publique et en a informé le public. Toutefois, la Commission n'était pas en mesure de faire de promesses, ni garantir une sécurité absolue, et elle ne l'a pas fait. La Commission a offert aux participants la possibilité de contribuer (1) de façon anonyme, (2) de façon confidentielle par le biais d'une adresse électronique confidentielle et (3) par le biais d'une plateforme de messagerie chiffrée. Des protocoles de sécurité ont également été instaurés pour les rencontres de consultation en personne et virtuelles, lesquels incluaient la présence de personnel de sécurité et la vérification de l'identité des participants.

Assurer la transparence

La transparence a été un principe directeur fondamental pour cette Commission, comme le précisent ses *Règles de pratique et de procédure*, et comme l'illustrent ses travaux. La Commission a œuvré pour tenter de favoriser la transparence du processus de consultation publique de deux manières.

Premièrement, la Commission a clairement expliqué en quoi consistait la consultation et quelle utilisation elle ferait des informations recueillies, notamment de quelle manière celles-ci seraient communiquées au public. Les informations essentielles étaient à la disposition du public sur une page dédiée du site Web de la Commission et régulièrement mise à jour. Ces informations présentaient les modalités de participation, un résumé du rapport initial de la Commission, les lignes directrices de soumission des observations dans le cadre de la consultation publique, ainsi que diverses ressources destinées à faciliter la participation du public aux travaux de la Commission.

Deuxièmement, la Commission a communiqué les résultats de son processus de consultation publique par divers moyens, notamment des avis au public, des panels réunissant des membres des communautés issues des diasporas et des résumés des informations recueillies. Les résumés ont permis de concilier les impératifs de transparence et de sécurité en présentant les points de vue et les expériences partagées par les participants, tout en respectant les engagements de la Commission en matière de confidentialité et d'anonymat. Les participants ont eu la possibilité d'examiner, de commenter et d'accepter ces résumés avant leur publication.

Favoriser une représentation diversifiée

Étant donné la diversité des expériences liées à l'ingérence étrangère parmi les différentes communautés issues des diasporas, la Commission souhaitait consulter des groupes et des individus ayant des points de vue variés. Ainsi, la Commission a mis en place une stratégie visant à rejoindre des personnes issues de divers groupes démographiques, en tenant compte de l'âge, de la culture, de la langue et de leur lieu de résidence à travers le Canada.

Cette stratégie de communication a été concluante. Dans le cadre du processus de consultation publique, la Commission a recueilli des contributions provenant de toutes les provinces, provenant de personnes âgées de 16 à 81 ans et plus³, et a reçu des informations en français, en anglais et dans plusieurs autres langues.

³ L'âge exact n'a pas été recueilli dans le questionnaire et la dernière tranche d'âge était « plus de 81 ans ».

Faciliter l'accessibilité

Assurer l'accessibilité du processus de consultation publique était essentiel pour la Commission. Cela impliquait de reconnaître et d'aborder les différents aspects de l'accessibilité afin de créer un processus accueillant et auquel il était facile de participer.

Par exemple, les membres du public pouvaient participer en français, en anglais ou dans toute autre langue. Pour rejoindre des personnes plus à l'aise dans une langue autre que le français ou l'anglais, la Commission a traduit le résumé du rapport initial et les lignes directrices relatives à la soumission des observations dans 17 autres langues⁴. Ces traductions sont accessibles sur la page de consultation publique du site Web de la Commission.

Par ailleurs, la Commission a offert un service d'interprétation simultanée lors des rencontres de consultation pour permettre aux participants qui le désiraient de s'exprimer dans une autre langue que le français ou l'anglais.

20.5 Les volets du processus de consultation publique

Le processus de consultation publique de la Commission a offert une gamme d'options adaptées aux préférences, à la disponibilité et à la tolérance au risque des individus et des groupes. Ces options sont décrites ci-dessous.

Les observations écrites

La Commission a invité les membres du public canadien et des groupes, tels que les organisations de la société civile et les associations communautaires, à lui communiquer des observations écrites afin de recueillir leurs expériences et leurs réflexions concernant l'ingérence étrangère. Aucune restriction quant à la longueur des observations n'a été imposée, permettant ainsi à leurs auteurs de fournir autant d'informations qu'ils le jugeaient nécessaire.

⁴ En plus du français et de l'anglais, les autres langues étaient les suivantes : arabe, bengali, cantonais, espagnol, gujarati, hindi, kurde sorani, mandarin, ouïghour, pendjabi, persan/parsi, russe, tamoul, tigrinya, turc, ukrainien, et urdu.

Afin de promouvoir la possibilité de soumettre des observations écrites, la Commission a eu recours à divers canaux de communication :

- ses comptes de médias sociaux
- des communiqués de presse adressés aux médias ethniques, culturels et grand public⁵
- une campagne de publicité numérique d'une durée d'un mois générant plus de 76 000 clics vers la page de consultation publique sur le site Web de la Commission.

Étant donné que des membres du public pouvaient vouloir soumettre des informations sensibles, la Commission a permis que des observations écrites soient soumises de manière anonyme, confidentielle, par courrier ordinaire, par courriel ou au moyen d'une application de messagerie chiffrée.

Les observations pouvaient être soumises dans toutes les langues. Celles rédigées dans des langues autres que le français ou l'anglais ont été traduites à l'aide de procédés sécurisés. La Commission a reçu plus de 200 observations, lesquelles ont été examinées⁶ par les avocats de la Commission appartenant à l'équipe de la consultation publique, et résumées sur le site Web de la Commission.

Pour une analyse détaillée des thèmes tirés des observations écrites, veuillez consulter le chapitre suivant.

Les rencontres de consultation

Consultations auprès des membres des communautés issues des diasporas

La Commission a tenu des rencontres de consultation, en présentiel et en virtuel, avec des membres des communautés issues de diverses diasporas, afin de recueillir directement les contributions de personnes estimant avoir été affectées par l'ingérence étrangère. Pour ce faire, les personnes ayant accepté de participer ont dû consacrer beaucoup de temps pour se préparer et participer à une rencontre. Les participants ont partagé leurs points de vue et leurs expériences directement avec moi et avec l'équipe des avocats de la Commission.

⁵ Les communiqués de presse ont été diffusés par l'intermédiaire de la liste de diffusion des médias ethniques et culturels de Canada NewsWire (CNW).

⁶ Lors de l'examen des observations écrites, la Commission les a évaluées pour déterminer les actions complémentaires à entreprendre par l'équipe menant l'enquête, a classé les thèmes soulevés par catégories, et a synthétisé le contenu pour permettre un examen et une analyse approfondis par la Commissaire et les avocats de la Commission.

Afin d'atténuer les préoccupations exprimées par certains participants aux rencontres quant à leur sécurité, la Commission a offert la possibilité de demeurer anonyme, tant lors des rencontres de consultation que dans les résumés de ces rencontres qui ont été rendus publics.

Les avocats de la Commission ont organisé une série de rencontres préparatoires en collaboration avec les participants aux rencontres, et ce, de façon spécifique à chacune des diasporas. Lors de ces rencontres, les avocats de la Commission ont fourni des informations sur le processus et les étapes nécessaires pour se préparer aux rencontres. Ils ont aussi répondu aux questions et aux préoccupations soulevées par les participants aux rencontres. Des mesures de sécurité étaient en place lors de ces rencontres.

Le nombre de participants aux rencontres de consultation a été limité pour créer un environnement encourageant et convivial, et afin de tenir compte du fait que la participation pouvait s'avérer émotionnellement éprouvante pour les participants.

Parmi les autres mesures adoptées pour offrir un cadre sécuritaire se trouvent notamment :

- La préservation de la confidentialité des rencontres et de leur emplacement.
- Le traitement des informations communiquées par les participants en tant qu'informations, et non en tant qu'éléments de preuve. Contrairement à la preuve présentée lors des audiences publiques, les informations recueillies durant ces rencontres n'ont pas été fournies sous serment ou après avoir fait une affirmation solennelle, et ceux et celles qui les ont fournies n'ont fait l'objet d'aucun contre-interrogatoire.
- La présence de personnel de sécurité pour les rencontres en personne.
- L'application de protocoles de sécurité, que les rencontres se soient tenues en personne ou virtuellement.

Pour favoriser la participation des membres des communautés issues des diasporas, la Commission a collaboré avec les sept Participants issus des diasporas pour identifier des participants potentiels aux rencontres de consultations. La contribution des participants issus des diasporas s'est révélée inestimable dans l'organisation de ces rencontres.

Chaque rencontre a réuni de 2 à 10 personnes proposées par un même Participant et souvent issues de la même diaspora. Pour que la Commission puisse entendre le plus grand nombre de personnes possible, chaque participant à une rencontre de consultation disposait de 15 minutes pour répondre à deux questions :

1. Quel est l'impact de l'ingérence étrangère dans les procédés électoraux et institutions démocratiques du Canada sur vous, vos proches et les membres de votre communauté?

2. Quelles sont vos suggestions sur la manière dont vous et les membres de votre communauté susceptibles d'être vulnérables à l'ingérence étrangère pourraient être soutenus et protégés, et sur la manière dont l'ingérence étrangère pourrait être détectée ou combattue?

Au total, 22 rencontres de consultation ont été tenues, tant virtuellement qu'en personne, dans divers endroits à travers le pays. Ces rencontres ont rassemblé 105 personnes provenant de 13 communautés issues des diasporas chinoise, érythréenne, éthiopienne, Falun Gong, hongkongaise, iranienne, ouïghoure, russe, sikhe, tamoule, tibétaine, tigréenne et ukrainienne.

Des résumés de ces rencontres sont affichés sur le site Web de la Commission. Les expériences et les idées échangées lors de ces rencontres de consultation font l'objet d'une analyse approfondie dans le chapitre suivant.

Panels de consultation

Lors de la dernière série d'audiences publiques, la Commission a organisé trois panels de consultation thématiques réunissant 11 participants sélectionnés parmi les personnes ayant pris part aux rencontres de consultation. Ces panels comptaient un représentant de chacune des communautés issues des diasporas mentionnées précédemment⁷.

Les transcriptions sténographiques des propos tenus par les membres de ces panels sont accessibles sur le site Web de la Commission. Les expériences et les réflexions présentées à l'occasion des panels de consultation sont traitées au chapitre suivant.

Le questionnaire

En septembre 2024, lors de la dernière série d'audiences publiques, la Commission a publié un questionnaire anonyme par lequel elle invitait tous les membres du public à partager leurs expériences et leurs perspectives sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques du Canada. D'une durée de 5 à 10 minutes, ce questionnaire a été conçu pour ceux et celles qui préféraient participer à l'aide d'un moyen plus rapide et plus simple.

Le questionnaire a permis de recueillir des informations sur la manière dont les répondants avaient été touchés par l'ingérence étrangère et de connaître leurs opinions quant aux façons d'y faire face. Des questions facultatives permettaient également aux répondants de fournir des données démographiques, notamment leurs origines ethniques ou culturelles.

⁷ Certaines personnes présentes aux rencontres de consultation s'identifiaient à plus d'une communauté issue des diasporas. Ainsi, bien que seulement 11 participants aient pris part aux panels de consultation, des liens existent avec les 13 communautés mentionnées précédemment.

À la clôture des audiences publiques, plus de 620 réponses avaient été recueillies, provenant de personnes de toutes les provinces canadiennes, y compris de membres d'un large éventail de communautés issues des diasporas. Ces réponses sont détaillées au prochain chapitre.

20.6 La communication des résultats de la consultation publique

La Commission a pu recueillir des informations précieuses à propos des expériences et des réflexions de plusieurs personnes et de plusieurs groupes grâce à ce processus. Certains ont choisi de s'identifier, mais la majorité des informations a été transmise de manière anonyme ou confidentielle. La Commission a donc dû relever le défi de partager l'essence de ces points de vue tout en respectant l'anonymat et la confidentialité des participants. Pour partager ces informations avec le public, la Commission a adopté plusieurs approches.

Premièrement, elle a émis trois avis au public traitant de certains aspects du processus de consultation publique :

- Le 17 juin 2024 : lancement de l'appel à soumettre des observations écrites.
- Le 29 août 2024 : annonce de la tenue des panels de consultation dans le cadre des audiences publiques.
- Le 13 septembre 2024 : définition des trois volets du processus de consultation publique.

Deuxièmement, lors de la dernière série d'audiences publiques, les avocats de la Commission ont présenté au public les principaux thèmes qui se sont dégagés du processus de consultation publique.

Troisièmement, les panels de consultation ont offert à des participants aux rencontres de consultation l'occasion de partager leurs expériences et leurs idées avec le public.

Quatrièmement, la Commission a publié sur son site Web des résumés des 22 rencontres de consultation. Ces résumés ont été revus et anonymisés, en collaboration avec les participants, pour en assurer l'exactitude et respecter la confidentialité. Il était impératif d'obtenir le consentement des participants, ceux-ci étant les mieux placés pour évaluer les risques liés à la publication de leurs commentaires et déterminer s'ils étaient à l'aise avec ces risques.

Enfin, le chapitre suivant intitulé « Processus de consultation publique : ce que j'ai entendu » propose une analyse et une synthèse des informations recueillies par la Commission dans le cadre des trois volets de son processus de consultation publique.

20.7 **Résumé des facteurs clés ayant contribué à la réussite du processus de consultation publique**

Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du processus de consultation publique, la Commission a dû prendre en compte plusieurs facteurs clés, notamment :

- Instaurer un climat de confiance propice à la participation des personnes et des groupes vulnérables, afin de connaître leurs expériences et recueillir leurs idées, et de communiquer fidèlement ces informations au public.
- Permettre aux personnes et aux groupes d'échanger leurs points de vue de manière anonyme, confidentielle et par l'entremise d'une plateforme de messagerie chiffrée.
- Impliquer activement les participants issus des diasporas pour concevoir des processus souples et adaptés à l'évolution de leurs besoins, et pour communiquer au sein de leurs réseaux.
- Utiliser les médias traditionnels, les médias sociaux, le courrier électronique et la publicité numérique pour rejoindre un public plus large.
- Accepter des observations écrites et que la participation aux rencontres puisse se faire dans toutes les langues.
- Créer un espace de discussion sécuritaire sur des sujets parfois chargés d'émotion pour les participants.

20.8 **Conclusion**

Les personnes et les groupes qui ont participé au processus de consultation publique ont contribué de façon significative aux travaux de la Commission. J'apprécie leurs efforts et les remercie de la confiance qu'ils m'ont accordée ainsi qu'à la Commission en partageant leurs expériences et leurs idées. Dans le chapitre suivant, j'aborde certains des thèmes clés partagés avec la Commission au cours de ce processus.

CHAPITRE 21

Processus de consultation publique : ce que j’ai entendu

21.1	Aperçu	17
21.2	But et objectifs du processus de consultation publique	17
21.3	Utilisation des informations issues du processus de consultation publique	19
21.4	Les personnes que j’ai entendues	20
21.5	Ce que j’ai entendu : répression transnationale et ingérence étrangère	20
21.6	Ce que j’ai entendu : actions perpétrées par des États hostiles	24
21.7	Conclusion	32

21.1 Aperçu

La Commission a cherché à entendre des membres du public canadien sur la question de l’ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques du Canada. Au cours de son processus de consultation, la Commission a également obtenu de l’information plus générale au sujet de l’ingérence étrangère contre les intérêts du Canada, de l’incidence de l’ingérence étrangère sur des membres du public canadien et sur les actions d’États hostiles ailleurs qu’au Canada, y compris au sein même de ces États.

Ce chapitre offre un survol de l’ensemble de l’information reçue, qu’elle relève strictement ou non du mandat de la Commission, afin d’illustrer la manière dont l’ingérence étrangère se manifeste contre des personnes au Canada.

Ce chapitre traite de l’information fournie à la Commission selon chacun des États étrangers concernés. Pour une discussion détaillée des suggestions et des thèmes soulevés lors des réunions de consultation, dans les observations écrites et dans les réponses au questionnaire, veuillez consulter le Rapport sommaire intitulé « Ce que j’ai entendu », accessible sur la page « Consultation publique » du site Web de la Commission.

21.2 But et objectifs du processus de consultation publique

La Commission souhaitait entendre (1) des membres du public canadien sur la question de l’ingérence étrangère et la manière d’y répondre, et (2) des membres des communautés issues des diasporas au Canada sur leurs expériences vécues de l’ingérence étrangère et sur la manière dont les efforts du Canada pour détecter, prévenir et contrer l’ingérence étrangère peuvent être améliorés.

En plus de l’importance générale de la participation du public aux commissions d’enquête, cet exercice était en phase avec le mandat de la Commission. En effet, un élément important du mandat de la Commission était d’examiner et de rapporter les expériences des membres de communautés ethniques et culturelles à travers le Canada qui peuvent être particulièrement vulnérables à l’ingérence étrangère⁸. Je reconnais que les membres de communautés issues des diasporas peuvent être parmi les premières cibles de tentatives d’ingérence par des États étrangers. Ainsi, en apprendre davantage sur leurs expériences représentait un aspect important de l’enquête de la Commission.

⁸ Décret du Conseil Privé no 2023-0882, division (a)(i)(C)(II).

Les membres du public peuvent également avoir des expériences directes de l’ingérence étrangère ainsi que des points de vue sur les efforts déployés pour la détecter, la prévenir et la contrer. De plus, le public canadien dans son ensemble a très certainement un intérêt quant à l’intégrité des élections et des institutions démocratiques canadiennes.

L’ingérence étrangère a fait l’objet d’une attention particulière dans le discours public au cours des dernières années. Bien que la Commission s’attarde principalement aux répercussions de l’ingérence étrangère sur les institutions et les processus démocratiques du Canada, le processus de consultation publique de la Commission lui a permis d’entendre de nombreuses contributions concernant la manière dont les discussions sur l’ingérence étrangère et les agissements d’États étrangers affectent des individus au Canada. Dans ce chapitre, je traite des tactiques utilisées par différents États étrangers, telles que décrites par les membres du public canadien qui en ont fait l’expérience.

La Commission a cherché à mettre en place un processus de consultation publique qui me permettrait d’en apprendre autant que possible sur les expériences et les réflexions provenant d’individus et de groupes. Je reconnais que pour certains membres du public, la crainte d’être la cible de représailles de la part d’États étrangers et de leurs mandataires constitue une réalité de tous les instants. Pour d’autres, leur méfiance envers le gouvernement ou les processus démocratiques est fondée sur leurs expériences vécues. D’autres encore craignent que l’attention portée à la question de l’ingérence étrangère alimente le racisme contre les communautés ethniques et culturelles du Canada. Consciente de ces inquiétudes, la Commission a mis en place des mesures de sécurité et de chiffrement pour permettre aux membres du public de contribuer à cette enquête publique.

En plus des langues officielles du Canada, la Commission a traduit en 17 langues certaines informations clés concernant le processus de consultation publique, dont un résumé du rapport initial et des lignes directrices pour encadrer la participation à la consultation. Ces langues ont été choisies pour correspondre aux langues utilisées dans les communautés issues des diasporas qui sont susceptibles d’être ciblées par des acteurs étatiques étrangers. Les membres du public ont utilisé les ressources multilingues de la Commission.

La Commission a invité les membres du public à lui transmettre des observations écrites dans la langue de leur choix et a offert des services d’interprétation aux personnes qui ont participé aux réunions de consultation. Certains individus ont communiqué leurs observations écrites dans différentes langues et ont utilisé les services d’interprétation simultanée afin de partager leur récit lors des réunions de consultation.

Les membres du public ont été invités à soumettre leurs idées et leurs expériences à la Commission par l’entremise des composantes suivantes du processus de consultation publique :

- un appel général pour soumettre des observations écrites
- un questionnaire en ligne ouvert au grand public
- une invitation aux réunions de consultation.

De plus, lors des audiences publiques de la Commission en septembre et octobre 2024, trois panels rassemblant des membres d’un éventail de communautés issues des diasporas ont fait part de leurs suggestions sur différents thèmes, ce qui a permis aux membres du public d’entendre les voix de personnes qui ont été affectées par l’ingérence étrangère.

21.3 Utilisation des informations issues du processus de consultation publique

Les informations communiquées à la Commission par les personnes ayant participé au processus de consultation publique ont été traitées comme de l’information, et non comme de la preuve. Bien qu’il ne s’agisse pas de preuve, cette information s’est révélée essentielle pour mener l’enquête de la Commission et formuler des recommandations. En plus de fournir des éléments de contexte très pertinents concernant la réalité quotidienne de membres du public canadien, l’information partagée avec la Commission lui a offert une vue privilégiée quant à la perception publique des mesures déployées par le gouvernement pour contrer l’ingérence étrangère. Cette information a également orienté l’approche de la Commission sur certains sujets lors de la présentation de la preuve.

Cependant, contrairement à la preuve présentée devant la Commission lors des audiences publiques, les informations reçues par le biais d’observations écrites, de réponses au questionnaire ou de participation aux réunions de consultation en petits groupes n’ont pas été fournies sous serment ou à la suite d’une affirmation solennelle de dire la vérité. Ces informations n’ont pas non plus fait l’objet d’un contre-interrogatoire, et la Commission n’a pas effectué de vérification factuelle indépendante de ces informations.

Par conséquent, j’ai décidé de ne tirer aucune conclusion quant à l’exactitude des informations communiquées par l’entremise du processus de consultation publique, ni aucune conclusion factuelle à partir de ces informations.

21.4 Les personnes que j’ai entendues

La Commission a entendu un large éventail de personnes dans le cadre du processus de consultation publique. Elles étaient âgées de 16 à 81 ans et plus, et provenaient de toutes les provinces du Canada.

La Commission a entendu des personnes et des groupes qui s’identifiaient comme appartenant à différentes communautés issues des diasporas, dont les communautés chinoise, érythréenne, éthiopienne, Falun Gong, hongkongaise, indienne, iranienne, russe, rwandaise, sikhe, taiwanaise, tamoule, tigréenne, tibétaine, ukrainienne, et d’autres.

Au total, la participation au processus de consultation publique de la Commission peut être résumée ainsi :

- Plus de 200 observations écrites provenant d’individus et de groupes.
- 624 réponses au questionnaire en ligne.
- 22 réunions de consultation entre la Commissaire et 105 personnes qui s’identifiaient comme appartenant à l’une des 13 différentes communautés issues des diasporas.
- 19 individus ayant participé à des panels de consultation et qui ont fait part de leurs expériences et de leurs points de vue dans le cadre des audiences publiques de la Commission en septembre et octobre 2024.

Pour une discussion plus approfondie des valeurs et des impératifs qui étaient au cœur du processus de consultation publique, ainsi qu’une exploration des choix qui ont été faits entourant la conception du processus au moment de sa mise en place, veuillez consulter le chapitre précédent, intitulé *Le processus de consultation public de la Commission*.

21.5 Ce que j’ai entendu : répression transnationale et ingérence étrangère

Pour concevoir le processus de consultation publique, la Commission a adopté une approche inclusive et n’a pas tenté de filtrer au préalable les contributions. Ainsi, les informations reçues avaient une portée beaucoup plus large que les processus électoraux et les autres institutions démocratiques.

Plusieurs contributions traitaient d’activités d’ingérence étrangère qui portaient atteinte aux intérêts du Canada au sens large, notamment en matière de cohésion sociale, de relations internationales et de confiance du public envers

les institutions démocratiques. Je note ici qu’une part importante des contributions reçues par la Commission grâce aux trois composantes du processus de consultation publique provenait de personnes qui s’identifiaient comme appartenant à des communautés issues des diasporas et concernait la répression transnationale. J’aborde la preuve relative à la répression transnationale au chapitre 17 (volume 4).

Le lien avec le mandat de la Commission est évident : les tactiques de répression transnationale et leurs conséquences directes et indirectes peuvent avoir des répercussions majeures sur la participation à la démocratie canadienne. Ce lien découle des lourdes conséquences que certains participants rapportent avoir subies en raison de l’ingérence étrangère dont ils affirment avoir été victimes, et du mandat de la Commission consistant à sensibiliser le public canadien dans son ensemble aux expériences de certaines personnes dans notre société.

J’ai également reçu des informations concernant des actions qui auraient été commises par des États et acteurs hostiles ciblant les processus et les institutions démocratiques du Canada.

L’information présentée à la Commission dans le cadre du processus de consultation publique met en relief trois des principales caractéristiques de l’ingérence étrangère ciblant les membres du public canadien, et surtout, les communautés issues des diasporas : sa sévérité, ses répercussions sur les personnes et sur la société canadienne en général et sa prévalence.

Sévérité

L’éventail d’incidents attribués à des acteurs étatiques étrangers et à leurs mandataires qui ont été signalés à la Commission dans le cadre de son processus de consultation varie en sévérité et en intensité. Une proportion substantielle de ces incidents peuvent être qualifiés de très sévères et même choquants.

Cependant, même des événements qui pourraient être perçus comme anodins aux yeux d’un observateur externe non averti peuvent causer un véritable préjudice aux personnes qui estiment avoir été ciblées de façon répétitive par les actions et les menaces d’États hostiles.

En effet, plusieurs personnes ont rapporté avoir reçu des menaces de la part d’acteurs étatiques étrangers et de leurs mandataires, souvent en raison de leurs critiques ou de leur militantisme non dissimulés à l’encontre de ces États. Ces menaces se manifestent sous de multiples formes, y compris des menaces de violence physique, de violence sexuelle et même de mort. Elles sont proférées au Canada et à l’étranger, en personne et en ligne. Plusieurs contributions ont souligné le fait que les proches et les familles vivant dans des États étrangers étaient utilisés comme levier contre des personnes vivant au Canada.

Au-delà des menaces, la Commission a également entendu des récits de violence physique et verbale perpétrée contre des personnes et des groupes au Canada, notamment sous la forme d’agressions et d’injures. Des personnes ont mentionné à la Commission que les manifestations et les rassemblements étaient parfois le théâtre de tels événements. Certaines personnes ont aussi indiqué que leurs biens avaient été endommagés et qu’elles croyaient que ces dommages avaient été causés par des acteurs étatiques étrangers et leurs mandataires.

De plus, pour de nombreux participants, l’ingérence étrangère prend la forme de harcèlement par des mandataires et des partisans d’États étrangers au Canada, et souvent par des membres de leur propre communauté. La Commission a également été informée d’une autre facette de l’ingérence étrangère, soit l’exclusion et l’ostracisme de militants et de dissidents au sein des communautés issues des diasporas. Cela se manifeste notamment au sein et par des organismes communautaires qui, selon les dires des participants, s’alignent ou collaborent avec des États hostiles. Des personnes et des groupes ont aussi indiqué avoir été victimes d’atteintes à leur réputation et de campagnes de diffamation, lesquelles renforcent leur exclusion de la vie communautaire et dissuadent les autres membres de la communauté d’interagir avec eux.

Un autre thème fréquemment rapporté à la Commission lors de son processus de consultation publique est la surveillance de personnes au Canada, qui inclut notamment le fait d’être suivi par des personnes ou des véhicules inconnus. De plus, selon ce que la Commission a entendu, certaines personnes craignent que leurs communications et leurs activités électroniques soient surveillées et que leurs appareils électroniques personnels soient compromis, et rapportent avoir été la cible de cyberattaques qu’elles imputent à des acteurs étatiques étrangers.

Finalement, certains ont indiqué que des consulats et des ambassades d’États étrangers leur ont refusé des services en raison de ce que ces États percevaient comme des critiques à leur endroit. On leur a par exemple refusé l’émission de visas pour eux ou leurs proches et le renouvellement de passeports. D’autres services administrés par les bureaux consulaires, comme le paiement de pensions, ont été utilisés comme levier à l’encontre de certaines personnes.

Répercussions sur les personnes et la société canadienne

Conjointement aux menaces sérieuses auxquelles des membres du public canadien ont rapporté être exposés dans leur vie quotidienne, la Commission a également été informée des répercussions importantes que ces menaces peuvent avoir sur les personnes et leurs proches, ainsi que sur la société canadienne au sens plus large. Les exemples ci-dessous démontrent la gravité et la portée de ces répercussions.

Tout d’abord, la Commission a reçu de nombreux récits de personnes qui vivent dans la crainte d’être ciblées ou lésées par des États hostiles et leurs mandataires au Canada, ou de voir leurs proches subir le même sort. Des participants au processus de consultation publique ont également mentionné avoir peur pour leurs proches qui demeurent toujours dans ces États étrangers, soulignant que ces proches étaient particulièrement vulnérables à d’éventuelles actions. Des personnes ont fréquemment expliqué que cette peur constante était accompagnée de niveaux élevés de stress et d’anxiété, ainsi que d’un niveau d’alerte élevé lors d’événements sociaux ou publics.

Ensuite, la Commission a été informée que la peur poussait les personnes à s’isoler des autres membres de leur communauté et à pratiquer l’autocensure concernant leurs critiques ou leur militantisme. Par conséquent, certaines personnes ont indiqué qu’elles se sentaient incapables d’exercer librement leurs droits et libertés au Canada, notamment leur liberté d’expression, leur liberté de se réunir et de manifester, leur liberté de religion, ainsi que leur capacité à participer librement à la vie démocratique et aux processus électoraux du Canada en raison des menaces d’ingérence étrangère qui pèsent sur elles.

À l’échelle de la société, des personnes ont mentionné à la Commission que ces contraintes perçues entravaient leurs droits et libertés et plombaient leur sentiment d’appartenance à la société canadienne. De plus, certains participants au processus de consultation publique ont expliqué à la Commission que leur confiance dans les processus démocratiques et électoraux du Canada avait été ébranlée par le fait que certains individus au sein de la société ne peuvent pas pleinement jouir de leurs droits et libertés.

Une autre répercussion ayant été mentionnée à la Commission est le fait que les personnes menacées par des acteurs étrangers étaient moins enclines à communiquer des informations potentiellement pertinentes aux institutions gouvernementales et aux forces de l’ordre canadiennes, au sujet des menaces et des tactiques utilisées.

Enfin, certaines personnes ont souligné que le travail effectué par le gouvernement canadien et ses organismes pour détecter, prévenir et contrer l’ingérence étrangère pourrait lui-même être préjudiciable à certains segments de la société canadienne. Elles ont notamment soulevé des craintes quant à une montée du racisme et de la méfiance à l’égard de membres de communautés issues des diasporas et quant à de potentiels abus du gouvernement dans le cadre de mesures déployées pour combattre l’ingérence étrangère.

Prévalence

Comme je l’ai mentionné au chapitre 17 (volume 4), les membres des communautés issues des diasporas du Canada peuvent être affectés de manière disproportionnée par les efforts de répression transnationale d’acteurs étatiques hostiles et de leurs mandataires. L’information obtenue dans le cadre du processus de consultation publique reflète le fait que, pour plusieurs membres de communautés issues des diasporas, l’ingérence étrangère, qui se manifeste souvent sous la forme de répression transnationale, représente une réalité de tous les instants.

Des personnes ont également indiqué à la Commission que les acteurs étrangers et leurs mandataires utilisaient une variété de tactiques en constante évolution. Ces tactiques reflétaient souvent la complexité et le caractère nuancé des forces socioculturelles, politiques et économiques en présence dans les États étrangers eux-mêmes. La Commission a aussi entendu que les expériences des membres des communautés issues des diasporas varient considérablement, même au sein d’une même communauté.

Le fait que certaines menaces d’ingérence étrangère soient aussi répandues était un autre enjeu important. En effet, des personnes et des groupes ont indiqué à la Commission que l’ingérence étrangère était présente dans des espaces communautaires importants, tels que des organisations communautaires, des communautés religieuses et spirituelles, des espaces artistiques et culturels, des établissements d’enseignement et d’autres.

21.6 Ce que j’ai entendu : actions perpétrées par des États hostiles

Le reste de ce chapitre présente un résumé général des informations reçues par la Commission concernant les tactiques employées par des États hostiles pour commettre des actes de répression transnationale contre des membres des communautés issues des diasporas. Cette revue est organisée par ordre alphabétique, selon l’État hostile concerné.

Érythrée et Éthiopie

J’ai reçu des informations expliquant que l’Érythrée et l’Éthiopie utilisent la répression transnationale pour contrôler des membres de la diaspora (et particulièrement ceux qui militent pour le changement dans la région), renforcer la propagande du régime, décourager tout intérêt envers les valeurs et la vie démocratiques et soutirer des fonds aux membres de la diaspora

pour soutenir le régime érythréen et le gouvernement éthiopien. J’ai entendu que les tactiques utilisées pour atteindre ces objectifs étaient entre autres la persécution, le harcèlement, les menaces, l’intimidation et la violence. On m’a également indiqué que les services consulaires pouvaient ralentir ou refuser des services aux personnes ciblées, rendant les voyages en Érythrée difficiles, voire impossibles.

Les informations fournies à la Commission indiquent que des membres de la diaspora au Canada qui représentent ou appuient le régime érythréen travaillent activement à mobiliser un soutien politique canadien envers le régime, notamment en indiquant aux Canadiennes et Canadiens d’origine érythréenne pour qui voter lors d’élections au Canada et en persuadant les Érythréennes et Érythréens au Canada de signer des pétitions pour dissuader le gouvernement canadien d’imposer des sanctions à l’Érythrée.

On m’a informé que les partisans du régime érythréen au Canada utilisent des organismes communautaires, des festivals et des organisations confessionnelles pour exercer un contrôle sur les membres de la diaspora, notamment en diffusant de la propagande, en recueillant des fonds auprès des membres de la communauté (parfois de manière coercitive ou contraignante) pour ensuite les verser au gouvernement érythréen, en isolant les individus qui refusent de coopérer (notamment en les qualifiant de terroristes) et en menaçant de refuser ou en refusant de fournir des services confessionnels.

Des personnes m’ont dit que les partisans du régime érythréen au Canada parrainent activement des réfugiés et ont fait venir des sympathisants du régime au Canada sous prétexte que ces personnes étaient des réfugiés. Des organisations communautaires sont utilisées pour parrainer ces sympathisants du régime qui, dans certains cas, viennent ensuite perturber la vie de membres de la diaspora érythréenne qui tentent de vivre au Canada hors de l’emprise du régime.

J’ai également entendu que le régime érythréen impose des représailles, comme des menaces, du harcèlement et des arrestations, aux proches de membres de la diaspora au Canada qui sont perçus comme des opposants au régime. On m’a informée que des mandataires éthiopiens et érythréens ciblaient des membres des communautés issues de la diaspora en ligne en raison de leurs activités de militantisme en ligne en soutien à la communauté tigréenne. Ce ciblage prend notamment la forme de harcèlement, d’insultes et de menaces de la part d’un grand nombre d’utilisateurs sur des plateformes de médias sociaux dans le but de réduire au silence ceux et celles qui militent contre le régime.

Inde

J’ai reçu des informations selon lesquelles l’Inde utilise une série de tactiques dans le cadre de ses activités d’ingérence étrangère visant à diffuser une image positive de l’Inde et à faire taire les activistes. Parmi ces activités, l’Inde a exercé une influence sur des courses à l’investiture au Canada afin de soutenir des candidats favorables à l’Inde et de nuire à des candidats qui la critiquent publiquement.

On m’a indiqué que l’Inde employait des menaces, dont des menaces de mort, et des actes ciblés de violence physique (comme des assassinats) pour réduire au silence des activistes au Canada. L’existence de ces menaces et de ces actes ciblés est bien connue et a entraîné d’importantes conséquences sur les membres de communautés sikhes au Canada.

En plus de l’assassinat d’un dirigeant de la communauté sikhe au Canada, on m’a avisée que l’Inde a eu recours à l’intimidation, à la surveillance de personnes et d’organisations religieuses, à l’extorsion et à des menaces de violence envers des membres de la communauté sikhe au Canada ainsi qu’envers des membres de leurs familles demeurant toujours en Inde. On m’a dit que le refus de services consulaires de la part des consulats de l’Inde, notamment dans le cadre de processus de demande de visas, a été une tactique employée par l’Inde pour harceler, influencer le comportement et faire chanter des membres de la communauté sikhe.

On m’a avisée que l’Inde ciblait des organisations et des personnalités médiatiques en envoyant des courriels, des télécopies et des messages téléphoniques aux stations et aux annonceurs pour les décourager de commanditer et de diffuser des émissions et du contenu perçus comme « anti-Inde ». Ces tentatives de l’Inde de réduire au silence des organisations et des personnalités médiatiques qui représentent certaines minorités au Canada et en Inde, tel que les sikhs, ont entre autres impliqué le dépôt d’accusations sans fondement auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, mieux connu sous le nom de CRTC.

Selon ce que j’ai entendu, cibler des organisations et des personnalités médiatiques s’inscrit dans une stratégie plus large de l’Inde pour museler les voix minoritaires, stratégie qui cible également les militants sikhs sur les médias sociaux. De plus, on m’a indiqué que l’Inde se livrait à des campagnes de désinformation coordonnées pour disséminer de fausses informations au sein et à propos de la communauté sikhe, ce qui a un effet dissuasif sur les médias au Canada et permet d’aliéner, d’isoler et de harceler les personnes qui critiquent l’Inde au Canada.

Iran

Des membres du public canadien qui ont des liens avec l’Iran ont partagé des informations avec la Commission au sujet des tactiques utilisées par l’Iran et ses mandataires contre des cibles au Canada. Ces tactiques sont utilisées afin de dissuader le militantisme et l’activisme au Canada en faveur des droits de la personne en Iran et contre le régime iranien.

J’ai été informée que des fonctionnaires iraniens étaient venus au Canada sous de fausses identités. On m’a indiqué que des fonctionnaires iraniens connus, dont des membres du Corps des Gardiens de la révolution islamique et des individus connus pour avoir perpétré des violations des droits de la personne en Iran au nom du régime, vivent ouvertement et librement au Canada.

Des personnes ont signalé que l’Iran, ses mandataires et des tiers engagés pour agir en son nom surveillent, harcèlent, menacent et diffament les membres de la diaspora qui critiquent les pratiques du régime ainsi que ceux qui sont perçus comme agissant de manière contraire aux intérêts du régime, allant jusqu’à formuler des menaces de violence et de mort.

J’ai été informée que le résultat des activités de surveillance de personnes au Canada est promptement rapporté aux autorités iraniennes, qui peuvent alors cibler rapidement les proches de ces personnes qui demeurent toujours en Iran. De plus, on m’a indiqué que ce ciblage peut prendre la forme d’intimidation, de harcèlement, de menaces, d’enlèvement, de violence physique, d’arrestation et de détention, et qu’il a pour but de réduire au silence le travail des activistes et des militants au Canada.

Des membres du public canadien m’ont informée que l’Iran et ses mandataires diffament les membres de la diaspora qui critiquent le gouvernement iranien et qui militent pour les droits de la personne en Iran. On m’a également mentionné que le gouvernement iranien et ses mandataires se font passer pour des militants connus en ligne, afin de nuire aux efforts de ces derniers, visant à soutenir les Iraniennes et Iraniens au Canada, et à leurs efforts de façon plus générale.

On m’a signalé que l’Iran et ses mandataires s’efforçaient également de recueillir du soutien pour le gouvernement iranien au Canada, notamment en fournissant des ressources.

République populaire de Chine

J’ai obtenu des informations selon lesquelles la République populaire de Chine (la « **RPC** ») utilisait des techniques de répression transnationale pour exercer un contrôle sur les militants en faveur de la démocratie en Chine continentale et à Hong Kong, les membres de la diaspora ouïghoure, les adeptes de Falun Gong et les Tibétaines et Tibétains au Canada.

On m’a rapporté que les tactiques déployées par la RPC contre tous ces groupes ciblés impliquaient notamment des activités de surveillance et des menaces contre ces individus et leurs proches résidant toujours en RPC. Par le biais de ces activités, la RPC tente de maintenir un climat de peur menant à l’autocensure des personnes ciblées et d’autres personnes qui craignent de subir les mêmes représailles si elles exercent leur droit de parole pour promouvoir le changement dans la RPC, ou si elles s’associent à des personnes qui exercent ce droit.

Militants prodémocratie

On m’a informée que le Parti communiste chinois (le « **PCC** ») cible les militants prodémocratie au Canada, tant ceux qui concentrent leurs efforts sur la démocratie en Chine continentale que ceux qui militent pour la démocratie à Hong Kong, afin de les réduire au silence.

On m’a indiqué que les manifestations et les rassemblements pour la démocratie à Hong Kong ont donné lieu à des contre-manifestations agressives et parfois violentes.

De plus, j’ai été informée que le PCC et ses mandataires ont divulgué sur Internet l’identité et d’autres renseignements personnels de personnes militant pour la démocratie dans la RPC, augmentant ainsi le risque pour ces personnes et ceux qui s’associent à elles de subir du harcèlement et d’autres représailles.

Diaspora ouïghoure

J’ai été avisée que des membres de la diaspora ouïghoure au Canada militent contre les mauvais traitements infligés aux Ouïghours en RPC par le PCC, qui inclut des détentions arbitraires, des disparitions forcées et d’autres violations des droits de la personne.

On m’a signalé que la répression transnationale de la RPC envers les membres de la communauté ouïghoure au Canada visait, entre autres, à interférer avec leurs tentatives de recueillir du soutien au Canada pour les Ouïghours en RPC. Elle se manifeste notamment par la perturbation d’événements visant à sensibiliser le public au sort des Ouïghours en RPC, par le harcèlement, la surveillance et les menaces envers ceux qui s’expriment, par des représailles à l’encontre de leurs proches en RPC, ainsi que par la diffusion de désinformation afin de diaboliser les membres de la communauté ouïghoure du Canada.

De plus, j’ai été informée que le PCC harcèle, menace et intimide les membres de la communauté ouïghoure du Canada pour les forcer à se dénoncer et à fournir de l’information sur d’autres membres de leur communauté au PCC.

Adeptes de Falun Gong

Des informations m’ont été rapportées selon lesquelles le PCC mine les efforts des adeptes de Falun Gong au Canada qui cherchent à obtenir le soutien des politiciens canadiens, et de la société canadienne en général, pour mettre fin aux violations des droits de la personne commises par le PCC à l’égard des adeptes qui vivent en RPC. Pour ce faire, le PCC diffuse de la désinformation qui dépeint le mouvement Falun Gong comme une secte et menace les politiciens en les avertissant qu’ils vont perdre des votes ou les relations utiles qu’ils ont avec le PCC, l’ambassade chinoise et le consulat chinois s’ils soutiennent le Falun Gong.

On m’a dit que le PCC et ses mandataires isolent les adeptes de Falun Gong des membres de la diaspora chinoise au Canada en les excluant d’activités et d’événements communautaires. J’ai également été informée que le PCC et ses mandataires interfèrent avec les manifestations de Falun Gong, tant directement par le biais de menaces, d’agressions et de vandalisme de biens reliés aux manifestations, qu’indirectement par le biais d’efforts pour limiter leurs droits de manifester, notamment en imposant des restrictions sur l’emplacement et la durée des manifestations.

Tibétaines et Tibétains

On m’a indiqué que le PCC cible les Tibétaines et Tibétains au Canada qui s’efforcent de sensibiliser le public à la répression continue perpétrée par le PCC à l’endroit des Tibétaines et Tibétains en RPC, notamment en diffusant de la mésinformation et de la désinformation à propos de la culture tibétaine.

J’ai également été informée que le PCC instrumentalise le processus de demande de visas pour soutirer des informations aux Tibétaines et Tibétains au Canada concernant leurs proches qui demeurent toujours en RPC. Le PCC utilise aussi les demandes de visas comme levier pour forcer les demandeurs à promettre qu’ils ne participeront pas à des événements communautaires commémorant la mort de Tibétaines et Tibétains en 1959.

Russie

La Commission a reçu des informations concernant des actions commises par la Russie et ses mandataires afin de cibler des membres des communautés issues des diasporas russe et ukrainienne, ainsi que la société et les institutions démocratiques canadiennes plus généralement.

Il est important de noter que le ciblage des Canadiennes et des Canadiens d’origine ukrainienne diffère des autres exemples d’ingérence étrangère décrits dans ce chapitre par le fait que les membres de la diaspora ukrainienne rapportent être la cible d’un État étranger plutôt que de leur État d’origine.

J’ai été informée que des acteurs étatiques russes, dont des médias d’État russes, des membres du corps diplomatique russe et leurs mandataires (plus précisément des trolls russes actifs en ligne), propagent des campagnes de mésinformation et de désinformation. Ces campagnes visent à miner la société et la démocratie canadiennes ainsi que la confiance des Canadiennes et Canadiens envers leurs institutions et processus démocratiques. J’ai été avisée que certaines campagnes de désinformation russes fructueuses ont été amplifiées par de grands médias canadiens, ce qui a grandement bonifié leur efficacité et leur portée.

On m’a indiqué que certaines campagnes de mésinformation et de désinformation commanditées par la Russie ont des objectifs plus précis. Par exemple, des participants russo-canadiens et ukraino-canadiens ont rapporté avoir été calomniés et diffamés, souvent en ligne, en raison de leur activisme ou de leur opposition perçue envers le gouvernement russe. On m’a également souligné la création et la diffusion de fausses nouvelles sur des sujets ou des enjeux précis, tels que l’invasion russe de l’Ukraine.

On m’a dit que la Russie a aussi recours à des menaces, à des agressions et à du harcèlement envers les activistes et les dissidents russo-canadiens et ukraino-canadiens, tant en personne qu’en ligne, afin de les réduire au silence. Des personnes ont fait état de menaces physiques, dont des menaces de mort, proférées à leur endroit et à l’encontre de leurs proches. Plus précisément, des membres de la diaspora ukrainienne m’ont avisée avoir été la cible de propos haineux et d’actes de violence à leur encontre et contre leurs biens, dont la fréquence et l’intensité ont augmenté depuis le début de l’invasion russe de l’Ukraine en février 2022.

De plus, en ce qui concerne les menaces et les agressions, j’ai été informée que des personnes et des groupes ont été ciblés par du piratage informatique et ont par la suite été victime de vols de renseignements personnels et de chantage, des gestes qu’ils attribuent à la Russie et à ses mandataires.

J’ai également été informée que la Russie instrumentalise les services consulaires contre les membres de la diaspora russe au Canada, allant parfois jusqu’à leur refuser certains services, profitant ainsi du statut migratoire précaire ou transitoire des immigrants russes au Canada pour museler leur dissidence. De la même manière, on m’a communiqué que la Russie utilise des sanctions pour cibler des dissidents et des activistes d’origine russe et ukrainienne au Canada.

Selon ce que j’ai entendu, la Russie surveille les activistes russo-canadiens et ukraino-canadiens au Canada, notamment en prenant de manière effrontée des photos et des vidéos en public lors de manifestations ou de rassemblements.

De plus, des personnes ont rapporté que les menaces et les tactiques mentionnées ci-dessus ont un effet dissuasif sur d’autres personnes qui choisissent alors de ne pas exercer leurs droits et libertés, de se censurer ou

de mettre fin à leur activisme public par peur de subir de potentielles représailles ou de voir leurs proches en subir, au Canada ou à l’étranger.

En effet, on m’a mentionné que Russie, dans le cadre de sa stratégie de répression transnationale, instrumentalise et menace les membres de la famille et les proches qui demeurent toujours en Russie. Ce faisant, l’objectif de la Russie est de semer la peur et d’isoler les activistes russo-canadiens et ukraino-canadiens de leurs communautés et de la société canadienne en général.

Sri Lanka

La Commission a reçu des contributions des membres de la diaspora tamoule au Canada qui ont indiqué que leur communauté était la cible d’une campagne de mésinformation et de désinformation menée par le gouvernement du Sri Lanka et ses mandataires. Cette campagne cible des individus précis ainsi que la communauté tamoule dans son ensemble.

Il m’a été rapporté que ces discours négatifs présentaient souvent les Tamouls comme des sympathisants d’organisations terroristes opposées au gouvernement du Sri Lanka, ou comme des terroristes eux-mêmes. Dans certains cas, des personnes ont rapporté avoir été inculpées par le gouvernement du Sri Lanka sur la base de faux chefs d’accusation liés au terrorisme, ce qui a eu de graves répercussions sur leurs vies quotidiennes.

Selon ce que j’ai entendu, ces accusations portent atteinte à la réputation des membres de la communauté visés, affectant souvent leurs relations avec leurs proches et d’autres membres de la communauté, et affectant la perception que la société canadienne a de la communauté tamoule dans son ensemble. On m’a avisée que certaines personnes peuvent se censurer ou limiter leur discours de peur d’être ciblées par de telles campagnes de désinformation. On m’a également dit que les campagnes de désinformation du Sri Lanka ont des répercussions négatives sur les demandes de statut de réfugié présentées par les Tamouls.

Autres États

J’ai également reçu des informations sur les activités d’autres États étrangers concernant les intérêts du Canada et les intérêts des personnes qui vivent ici. Comme pour les autres États étrangers, plus de détails au sujet de l’information que j’ai reçue à cet égard se trouvent à la page « Consultation publique » du site Web de la Commission.

21.7 Conclusion

Le processus de consultation publique a joué un rôle essentiel dans les travaux de la Commission. Il a mis en lumière les conséquences humaines de l’ingérence étrangère. Pour de nombreux membres du public canadien, l’ingérence étrangère peut sembler être un concept abstrait, éloigné de leur quotidien. Toutefois, grâce aux observations recueillies et aux réunions de consultation, j’ai compris que pour beaucoup d’autres membres du public canadien, les répercussions de l’ingérence étrangère sont en fait très réelles.

Les observations écrites, les réunions de consultation, les panels de consultation et les réponses aux questionnaires en ligne ont permis à la Commission de mieux saisir ces répercussions et d’identifier des stratégies pour y répondre. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué aux travaux de la Commission et je reconnais que certains l’ont fait en dépit de crainte de représailles.

La participation active du public au processus de consultation a démontré une forte volonté d’appuyer une approche impliquant l’ensemble de la société pour contrer l’ingérence étrangère. Cette volonté représente un atout majeur pour les efforts continus du Canada, à condition de créer les conditions nécessaires pour permettre cette participation.

Pour nouer un dialogue constructif avec les personnes et les groupes, la Commission a cherché à équilibrer la transparence et la sécurité pour ceux et celles qui ont transmis de l’information. Le gouvernement doit continuer à rechercher cet équilibre pour mobiliser les personnes, les groupes et les communautés dans une approche qui implique l’ensemble de la société pour lutter contre l’ingérence étrangère, en particulier la répression transnationale. Cet équilibre demeurera un défi face à l’évolution des menaces liées à l’ingérence étrangère. Faciliter l’implication des personnes et des groupes, en particulier ceux qui sont directement touchés, sera essentiel pour que le Canada puisse détecter, prévenir et contrer efficacement l’ingérence étrangère.



Enquête publique sur
l'ingérence étrangère
dans les processus
électoraux et les
institutions
démocratiques
fédéraux